PRESENTATION GAZ VERT

Le gaz vert, une énergie renouvelable en plein essor

Le gaz vert est un gaz produit localement, principalement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets issus des territoires. Ce gaz vert produit en France, est un gaz renouvelable qui a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel. Il est ainsi parfaitement compatible avec vos équipements et ne nécessite aucun réglage sur vos chaudières.

En septembre 2023, plus de 600 sites de méthanisation sont répartis sur l'ensemble du territoire français et injectent du gaz vert dans les réseaux gaziers français. La capacité de production de ces sites représente l'équivalent de la consommation de 2,8 millions de logements neufs se chauffant au gaz. En tant que principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz, GRDF accompagne les acteurs de la filière biométhane (agriculteurs ou les collectivités notamment) dans leurs projets de production de gaz vert.

Le développement du gaz vert s'inscrit dans la transition énergétique et vise à permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050, à soutenir une agriculture durable et à préserver la biodiversité. Il répond aussi aux enjeux économiques et sociaux : dynamiser les territoires ruraux, tendre vers l'indépendance énergétique et créer des emplois locaux non délocalisables. En 2030, les gaz renouvelables pourront représenter 20% de la consommation de gaz en France.

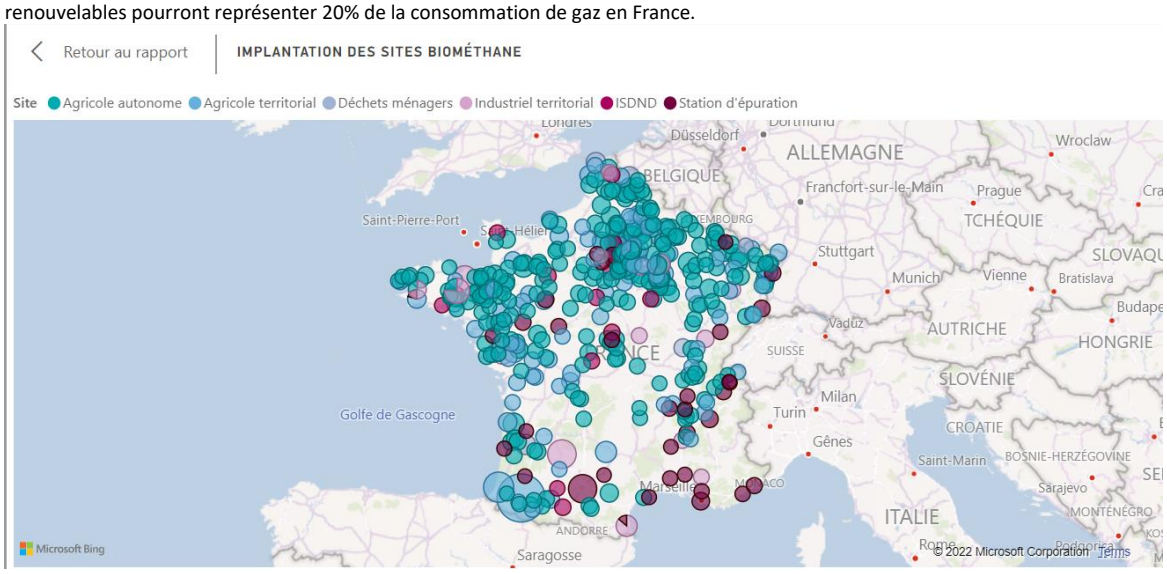

https://carte méthanisation

Une démarche pour contribuer à la promotion du gaz vert

Volet communication filière

C'est	Ce n'est pas
✓ Une identité visuelle facilement reconnaissable permettant de mettre le gaz vert produit en France en visibilité directe	X Un label ou une certification,
✓ Un moyen pour l'ensemble des acteurs filière (de l'amont à l'aval) de matérialiser leur soutien et leur engagement dans la promotion du gaz vert auprès de leurs clients	X Une offre de services,
✓ Un levier de montée en compétences de la filière sur le sujet gaz vert	X Une garantie de consommation de gaz vert par l'équipement ou le client final.
✓ Une mise en avant de la compatibilité d'un équipement au gaz vert	
✓ Une incitation pédagogique pour les clients finaux à se renseigner sur le gaz vert et les offres fournisseurs	

Volet compatibilité des équipements

POUR ALLER PLUS LOIN…

Quelle est la différence entre le biogaz et le biométhane ?

Le biométhane, c'est tout simplement la version épurée du biogaz. En effet, le traitement des déchets donne naissance à une énergie renouvelable : le biogaz.
Ce biogaz peut être utilisé tel quel dans certains cas, mais pour être injecté dans le réseau public de gaz naturel, il doit d'abord être épuré. Ainsi, après désulfuration, déshydratation et décarbonation, le biogaz devient du biométhane, un gaz vert qui s'utilise exactement comme du gaz naturel.

Qu'est-ce qu'un gaz renouvelable ?

La définition des **gaz renouvelables** relève du code de l'énergie : Article L211-2 - Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr) :

« L'énergie produite à partir de sources renouvelables, ou " **énergie renouvelable** ", est **une énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables, à savoir** l'énergie éolienne, l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque, l'énergie géothermique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice et les autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, **la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz**. […] **La biomasse est la fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales, de la sylviculture et des industries connexes, y compris la pêche et l'aquaculture, ainsi que la fraction biodégradable des déchets, notamment les déchets industriels ainsi que les déchets ménagers et assimilés lorsqu'ils sont d'origine biologique.** »

- Derrière le gaz vert se cachent **trois procédés de production** différents :

1. La **méthanisation**, processus déjà mature, qui permet de transformer la matière organique en biogaz et en digestat.
2. La **pyrogazéification** qui permet de convertir la biomasse en gaz de synthèse.
3. Le **power-to-gas** qui permet de transformer l'électricité excédentaire issue d'énergies renouvelables en hydrogène, celui-ci pouvant être stocké et injecté en partie dans les réseaux de gaz.

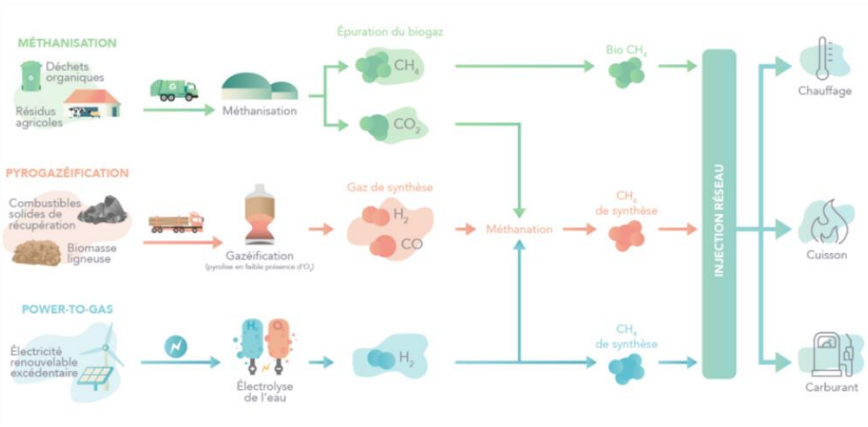

Les principaux atouts du biométhane

Retrouvez plus d'informations sur grdf.fr ou choisirlegazvert.fr

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6 rue Condorcet - 75009 Paris - RCS : PARIS 444 786 511